



Date : 1^{er} octobre 2025

Règles de covoiturage

Lors des déplacements vers les départs de randonnées, afin de limiter les coûts, nous pratiquons le covoiturage.

Dans la limite du possible il est souhaitable que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui utilisent leur voiture, mais nous devons accepter que certaines personnes n'aient pas de voitures à disposition ou ne peuvent pas conduire.

Le partage des frais doit être fait dans un esprit d'équité.

Le partage des frais est fait selon les règles suivantes :

Le calcul du montant du covoiturage se fait sur la base d'un tarif kilométrique (intégrant le coût du carburant, l'assurance, l'entretien, l'usure du véhicule...).

A cette indemnité kilométrique s'ajoute le coût des péages et parkings éventuels.

- **La formule de calcul de remboursement des covoiturages à la base est la suivante:**

$$\left(\left(\left[\text{Nbre de kilomètres Aller} \times \text{Coef-Kilométrique} \right] + \text{Péage éventuel Aller} \right) \times 2 \right) + (\text{parking éventuel journée}) \times \text{Nbre de véhicules} / \text{Nbre de participants} = \text{coût par participants.}$$

Une fois ce coût par participant déterminé, la somme récoltée auprès des passagers est rassemblée et répartie entre les chauffeurs.

=> *Les participants (moins les chauffeurs)* mettent leurs contributions au pot commun du covoiturage et celui-ci est divisé par le nombre de voitures (ou chauffeurs).*

*Le résultat est la somme reçue par chaque chauffeur**.*

** (tous les passagers paient, époux(se), compagne(on), membre de la famille, etc.)*

*** Cela permet une équité pour les chauffeurs qu'ils conduisent une voiture pleine ou pas (exemple: 1 voiture de 4 et une voiture de 2 ou 3)*

La division ne permettra pas toujours de tomber sur un compte rond. Tous les conducteurs recevront le même montant à 0,50 € près.

- **Coefficient Kilométrique** (extrait du Compte rendu du Bureau du 15 mars 2022)

Depuis la dernière validation du Coefficient Kilométrique (0.32€ le 8 novembre 2021) à appliquer pour les frais de covoiturage, le coût du litre (essence et diesel) a vu son prix s'élever (plus de 40%).

Un réajustement du coefficient pour en tenir compte est de l'avis général nécessaire.

Après délibération, et pour anticiper les fluctuations qui pourraient survenir dans les mois et semaines à venir au vu de la conjoncture (Guerre en Ukraine, Élections, « Coup de pouce », ...), il est retenu :

Coût moyen au litre de carburant dans les stations:

- *Sous 1,5€ => coef de 0.32*
- *De 1,5€ à 2€ => coef de 0,40 (à appliquer actuellement ...)*
- *De 2€ à 2,3€ => coef de 0,45*
- *Au delà de 2,3€ on avisera*

Exemple : pour un trajet de 60 km Aller avec 13 participants et 3 voitures (3 chauffeurs + 10 passagers payants)
Pour une voiture les frais sont de $(60 \text{ km} \times 0.40 \text{ €}) \times 2$ soit 48,00 €
le coût global du déplacement est de 48,00 € x 3 soit 144,00 €
le cout par participant (chauffeurs compris) est de $144\text{€} / 13$ soit 11,08€ arrondi à **11€**
Le montant à payer par passager est de 11€

La somme récoltée est donc de $10 \times 11 \text{ €}$ soit 110,00 €
Elle sera répartie entre les 3 chauffeurs soit : 36.5 € + 36.5 € + 37 €.
